

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUMBRES
EN DATE DU LUNDI 30 MAI 2011**

• **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DE LA DELIMITATION DU PERIMETRE DU PROJET DE LA STATION D'EPURATION :**

Lors de la réunion de Conseil Municipal en date du 14 Avril 2011, les Conseillers Municipaux avaient sollicité que le projet d'installation de la nouvelle station d'épuration fasse l'objet d'un nouvel examen.

L'ensemble des intervenants de ce projet et notamment la Direction des Territoires et de la Mer (Police de l'Eau) se sont réunis et ont modifié celui-ci.

Après s'être rendus sur place, les Conseillers Municipaux ont émis un avis favorable à la délimitation du nouveau projet.

• **LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

• **REALISATION DE L'EMPRUNT PREVU AU BUDGET PRIMITIF :**

Un emprunt de **700.000 €** avait été prévu au Budget Primitif.

Après avoir analysé les propositions de financement des entreprises bancaires sollicitées, le Conseil Municipal a décidé de retenir, à l'unanimité, la proposition de la Caisse d'Epargne selon les modalités suivantes :

- Montant de l'Emprunt : 700.000 €,
- Durée : 20 ans,
- Echéances constantes,
- Taux fixe : 4,62 % (échéances trimestrielles),
- Frais de dossier : 1,10 %.

• **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE AU 31/12/2010 DE LA SEM ADEVIA RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA ZAC « LES SARS ».**

• **ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « AUX P'TITS MOMES » D'UN MONTANT DE 44 €.**

• **ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 170 M² JOUXTANT LE STADE JEAN LEBAS POUR UN COUT TOTAL DE 1.600 € :**

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition. L'acte notarié sera dressé par Me OUTTIER Nathalie, Notaire à Lumbres.

• **ACCORD, A L'UNANIMITE, POUR LA VENTE DU LOGEMENT SIS 211, RESIDENCE LEON BLUM** par la S.A. d'H.L.M. Vélogia Logis 62 à l'actuel propriétaire du logement.

Dans la mesure où le logement est situé sur la Commune de Lumbres et que la Ville a accordé sa garantie aux emprunts contractés pour sa construction, l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

- **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SMAGEAA POUR L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

La Commune est dans l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde. Afin de le réaliser, celle-ci sollicite l'accompagnement du SMAGEAA et désigne :

- Comme élu référent : Monsieur Maurice MAGERE,
- Comme chargé de projet : Monsieur Frédéric BOUCLET,
- Comme membres du comité de pilotage :
 - Madame Joëlle DELRUE,
 - Monsieur Daniel FOURNIER,
 - Monsieur Daniel LOUIS,
 - Madame Michèle CHRISTIAENS,
 - Monsieur Daniel GILLIOCQ,
 - Monsieur Damien PICQUET.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.

- **EXTENSION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES, APPROUVEE A L'UNANIMITE,** concernant ses compétences à « la lecture publique – mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire » et signature d'une convention de partenariat « Réseau de lecture publique ».

- **UTILISATION DES LOCAUX DE L'ACTUELLE BIBLIOTHEQUE ET DE LA PMI PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES AFIN DE LES RECONDITIONNER EN VUE D'ACCUEILLIR LE RAM ET LA PMI :**

Les travaux de réaménagement des locaux ainsi que les frais de fonctionnement du RAM seront assurés par la C.C.P.L.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.

- **REFORME TERRITORIALE :**

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres n'ayant pas encore débattu sur ce sujet, Madame le Maire propose de reporter l'examen de ce point à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DES MATINEES RECREATIVES, ACCEPTEE A L'UNANIMITE :**

A compter du 1^{er} Juillet 2011, le régisseur de l'Accueil de Loisirs et des matinées récréatives sera soumis à cautionnement compte tenu des sommes encaissées.